



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint** au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à MILESI Gérard ; de GERNAIS Benjamin à POCHAT-BARON Pascal ; de GOY Francis à GOY Corinne ; de MOENNE Monique à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

**Absente excusée** : VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 20

Représentés : 5

Votants : 25

*Délibération n° D2024\_009 – FINANCES*

**Attribution d'une subvention à l'OGEC des écoles Sainte-Thérèse et Saint Joseph – Année scolaire 2023-2024**

La convention financière avec l'OGEC des écoles Sainte Thérèse et Saint Joseph a été reconduite pour la période 2020-2025 par délibération du 05 mars 2020. Un forfait communal par élève habitant Viuz de 350 € est versé chaque année. Pour l'année scolaire 2023-2024, 92 enfants de Viuz sont scolarisés à l'école privée.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 32.200 € à l'OGEC des écoles Sainte-Thérèse et Saint Joseph pour l'année scolaire 2023-2024
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2024.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance  
Gérard MILESI

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 04/03/24  
Publication en ligne le 05/03/24  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS